

Les notaires de
Lauris
sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Pierre Antoine Renoux (1679-1682) ¹

Transcription : Françoise APPY

Description :

3 E 41/43 :

1681 : Transcription de quatre abjurations.

¹ . Registres 3 E 41/41 à 43, 103.

AD 84

Notaire de Lauris

3 E 41/43
Pierre Antoine Renoux

Transcription : Françoise APPY

1681

Non folioté :

L'an 1681, et le 15^e jour du mois de janvier, après-midy.

Par-devant moy notaire royal sousigné, présents les tesmoings sy-après nommés en leurs personnes,

- Anthoinette Arnaud, habitant au lieu de Lourmarin, fille à feu Jacques et de Jeanne Pallenque ²,

- et Jean, Marie et Élisabeth Romanieu, du lieu de Mérindol, filles de Pierre, consulz moderne dudit Mérindol, et de feue Suzanne Pallenque,

faisant sy-devant proffession de la RPR, de leurs bons grés, pure et franche et libérale vollonté, ont fait adjuration de toutes les hérézies, et particulièrement des erreurs et fausses doctrines de celle de la préthandue Relligion Refformée, dite autrement la relligion de Jean Calvin, en laquelle avoient esté instruit et receu jusques à présent.

Et ont receu l'absolution dans l'église parrochiale de [...], du lieu de Lauris, de messire Jean Joseph Laugier, prebtre, docteur en théollogie et vicaire perpetuel dudit Lourmarin, à ce depputté par M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevêque d'Aix.

Ayant ensuite, ladite Anthoinette Arnaud, Jean, Marie et Élisabeth Roumanieu, fait proffetion publique de la foy de la sainte Église, la relligion apostolique et romaine, déclaré et juré sur les saints évangilles de Nostre Seigneur Jésus Christ, de voulloir vivre et mourir dans la sainte croyance de ladite Esglise, se soumetant aux peynes portées par les saintz édictz et déclarations de Sa Majesté contre les rellax qui, après avoir adjuré l'hérésie et fait proffection de la foy catholique, retournent à leurs premières erreurs, desquelles ils ont esté deubment informés.

De quoy, ils ont requis acte, que fait et publié a esté dans ce lieu de Lauris, et dans l'esglise parrochealle dudit lieu. En présence de messire Jean Drogoul, prebtre et vicaire perpétuel dudit Lauris, messire Jean [...] Callaman, prebtre, et M^e Jean Gueidan, advocat en la cour, du lieu de La Tour d'Aigues, tesmoings requis, et signés quy a sceu ; déclaire, lesdits Arnaud et Roumanieu, ne savoir escrire.

² . Sa mère est Jeanne PALIER, une catholique passée au protestantisme pour pouvoir épouser Jacques ARNAUD.

Gueidan

Laugier
Callaman, prêtre
Renoux, no.